Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel

Province de Québec
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PIERRE-DE SAUREL
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-VICTOIRE-DE-SOREL

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 404-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 306-09 CONCERNANT LA TARIFICATION POUR LES RACCORDEMENTS D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT AU RÉSEAU PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée que :

Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 15 août 2022, le conseil municipal de Sainte-Victoire-de-Sorel a adopté le règlement numéro 404-22 intitulé : règlement #404-22 modifiant le règlement 306-09 concernant la tarification pour les raccordements d'aqueduc et d'égout au réseau public.

Ce règlement est déposé au bureau municipal, au 517, rang Sud à Sainte-Victoire-de-Sorel, ainsi que sur le site web de la Municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières du bureau.

Donné à Sainte-Victoire-de-Sorel, ce 22 août 2022.

STÉPHANIE DUMONT
Directrice générale et greffière-trésorière